

An illustration of children building a house. A woman in a pink dress holds up a house icon. A boy in a blue shirt holds up another house icon. A girl in a blue shirt kneels and plants a leaf. A boy in a blue shirt kneels and plants a flower. A girl in a white shirt and a boy in an orange shirt stand together. A boy in a blue shirt kneels and plants a flower. A boy in a red shirt and a boy in a blue shirt stand with their arms raised. The background features a sun, clouds, and a house icon.

INSCRIPTIONS

Mode d'emploi

2022-2023

**Écoles
Vacances
Séjours
Périscolaire**



SAINT-MANDÉ
CRESCO ET FLORESCO

SOMMAIRE

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
À SAINT-MANDÉ.....P3

INSCRIRE VOTRE ENFANT.....P4
À L'ÉCOLE.....P4
À L'ÉTUDE SURVEILLÉE.....P4
AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES.....P5
TARIFICATION.....P5
LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI.....P6
L'ENGLISH CLUB DES MERCREDIS.....P6
LES ACCUEILS DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES.....P6
LES SÉJOURS.....P7

ADRESSES UTILES.....P7



ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE À SAINT-MANDÉ

	7h30	8h35	11h45	13h20	16h30	18h	19h
LUNDI	Accueil du matin	Classe ¹	Repas	Classe ²	Accueil du soir		
					Etudes ³	Accueil du soir	
MARDI	Accueil du matin	Classe ¹	Repas	Classe ²	Accueil du soir		
					Etudes ³	Accueil du soir	
MERCREDI	Accueil de loisirs Mercredi matin sans repas						
	Accueil de loisirs Mercredi matin avec repas						
					Accueil de loisirs Mercredi après-midi sans repas		
Accueil de loisirs Journée avec repas							
JEUDI	Accueil du matin	Classe ¹	Repas	Classe ²	Accueil du soir		
					Etudes ³	Accueil du soir	
VENDREDI	Accueil du matin	Classe ¹	Repas	Classe ²	Accueil du soir		
					Etudes ³	Accueil du soir	

¹ Les écoles accueillent leurs élèves dès 8h35 et jusqu'à la fermeture des portes à 8h45.

² Les écoles accueillent leurs élèves dès 13h20 et jusqu'à la fermeture des portes à 13h30.

³ Les études surveillées s'adressent aux enfants des écoles élémentaires.

INSCRIRE VOTRE ENFANT...

À L'ÉCOLE

L'inscription à l'école vous concerne :

- Si vous venez de vous installer à Saint-Mandé ;
- Si vous inscrivez votre enfant pour la première fois (entrée en petite section de maternelle).

Une démarche d'inscription en deux étapes :

- 1 L'inscription administrative auprès de la mairie est obligatoire. Elle se déroule entre février et avril pour la rentrée de septembre. L'école d'affectation est alors déterminée par la carte scolaire.
- 2 L'inscription pédagogique s'effectue auprès du directeur ou de la directrice de l'école avec la fiche d'inscription administrative délivrée par la mairie.

Vous pouvez réaliser votre démarche d'inscription :

- en ligne depuis votre Espace citoyen du 06/02/2023 au 07/04/2023.
- ou en prenant rendez-vous à l'accueil unique de la Mairie du 20/02/2023 au 31/03/2023.



À L'ÉTUDE SURVEILLÉE

- Destinée aux enfants des écoles élémentaires, l'étude surveillée fonctionne 4 jours par semaine de 16h30 à 18h.
- Un enseignant encadre les enfants pour qu'ils puissent réviser leurs leçons.
- Ce service est organisé par l'association AOES94, partenaire de la Ville, en collaboration avec les directeurs d'école et les enseignants.
Renseignements et inscriptions auprès de la direction de l'école.

AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Différents services périscolaires et extrascolaires sont proposés aux familles : accueil périscolaire du matin et du soir, accueil de loisirs des mercredis et des vacances, restauration scolaire... L'inscription préalable de chaque enfant est obligatoire pour accéder aux services dès la rentrée de septembre.

Une démarche d'inscription en deux étapes pour chaque enfant :

- 1 L'ouverture d'un dossier enfance-jeunesse
- 2 Les inscriptions aux services souhaités obligatoires pour les fréquenter

Si vous avez déjà ouvert un dossier enfance jeunesse pour l'année scolaire 2022-2023, une actualisation sera à effectuer pour l'année scolaire 2023-2024 à compter du 03/04/2023.

TARIFICATION

Le calcul du quotient familial (QF) permet à chaque famille d'avoir un tarif adapté et individualisé en fonction de ses ressources. Il est calculé par le service enfance à partir des revenus :

- des deux parents pour les couples mariés et non mariés,
- des deux concubins pour un parent divorcé ou séparé qui vit en concubinage déclaré ou non avec une tierce personne (peu importe le lien de parenté avec l'enfant). Il en est de même pour un remariage.

Le calcul s'effectue à l'ouverture d'un dossier enfance-jeunesse pour l'année civile en cours. Une campagne d'actualisation se déroule de mi-octobre à mi-janvier pour toute nouvelle année civile.

Le calcul du quotient familial n'est pas obligatoire, mais sans celui-ci, le tarif maximum sera appliqué, sans rétroactivité possible.



LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI

- En période scolaire les mercredis, un accueil de loisirs est proposé aux Saint-Mandéens âgés de 3 à 11 ans (de la petite section au CM2).
- L'accueil de loisirs du mercredi est ouvert de 7h30 à 19h.
- Quatre formules possibles :
 - le mercredi matin sans repas : de 7h30 à 11h45
 - le mercredi matin avec repas : de 7h30 à 13h20
 - le mercredi après-midi sans repas : de 13h20 à 19h
 - à la journée complète : de 7h30 à 19h
- **L'accès à ce service nécessite une inscription préalable et une réservation d'un des quatre forfaits, au plus tard 7 jours calendaires avant.**

L'ENGLISH CLUB DES MERCREDIS

- 
- Accueil de loisirs ouvert les mercredis en période scolaire dont l'objectif est la découverte de la langue anglaise et des cultures du monde anglophone au travers de petits jeux, d'activités mais aussi de la vie quotidienne.
 - Destinés aux Saint-Mandéens âgés de 3 à 11 ans (de la petite section au CM2).
 - L'accès à ce service nécessite une préinscription complète en fin d'année pour l'année scolaire suivante :
 - Préinscription en ligne du 19 au 26 juin 2023, nombre de places limité.

LES ACCUEILS DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES

- Destinés à tous les Saint-Mandéens de 3 à 11 ans (de la petite section au CM2) du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.
- Pour les collégiens, un accueil de loisirs appelé « Club Ados » est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h.
- L'accès aux accueils de loisirs pendant les vacances nécessite une inscription préalable et une réservation à la journée à réaliser en ligne depuis votre Espace citoyen.



CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Vacances de la Toussaint → en ligne du 12/09/22 au 03/10/22

Vacances de fin d'année → en ligne du 07/11/22 au 28/11/22

Vacances d'hiver → en ligne du 09/01/23 au 30/01/23

Vacances de printemps → en ligne du 13/03/23 au 03/04/23

Vacances d'été → en ligne du 22/05/23 au 19/06/23



Aucun ajout ou modification ne sera possible après la période d'inscription.

DIRECTION DE LA FAMILLE

Hôtel de Ville de Saint-Mandé

10 place Charles Digeon

94165 Saint Mandé

01 49 57 78 70

saintmande.fr

